

Condition générale de vente salle de séminaire

Généralité :

1.1 Introduction : Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute opération de vente d'une prestation séminaire au sein du parc zoologique de la Boissière du Doré, tels que décrits sur le site internet www.zoo-boissiere.com

1.2 Capacité : Le client déclare avoir la capacité de conclure le présent contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

1.3 Engagement : La commande d'une prestation séminaire implique l'acceptation expresse et sans réserve par le client de l'intégralité des clauses et conditions prévues dans les présentes CGV. En conséquence, le client déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir de tout autre document.

1.4 Informatique et libertés : Conformément à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement Européen, dit RGPD, et à la Loi Informatique et Libertés intervenue à la suite, le Client est informé que ses données nominatives font l'objet d'un traitement automatisé par le Zoo de La Boissière du Doré destiné à la gestion de la relation commerciale, à répondre à ses sollicitations, lui envoyer notre newsletter et lui donner toutes informations sur notre société et/ou nos services. Les destinataires des données sont le Zoo de La Boissière du Doré et son personnel habilité à connaître des données du Client en raison de leur fonction, notamment la direction, le service commercial et le service pédagogie. Les données du Client sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées et, en tout état de cause, pendant une durée n'excédant pas trois (3) ans à compter de notre dernière sollicitation restée sans réponse du Client, à défaut de suppression ou d'opposition de sa part dans l'intervalle. Le Client est informé qu'il peut, à tout moment, exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation de traitement et de portabilité pour les informations le concernant en nous contactant à l'adresse suivante : Zoo de La Boissière du Doré – Lieu-dit La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré et ou par mail à l'adresse suivante : contact@zoo-boissiere.com. Il lui sera répondu dans le délai d'un (1) mois.

Le Client dispose également d'un recours auprès de la CNIL. Le Client peut préalablement faire part de sa réclamation au Zoo de La Boissière Du Doré à l'adresse mail suivante : contact@zoo-boissiere.com lequel lui répondra dans un délai de deux (2) mois.

Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles L 223-1 et L 223-6 du Code de la Consommation. Le Client consommateur peut gratuitement s'inscrire sur la liste d'opposition de démarchage téléphonique « BLOCTEL ». Cette inscription est valable pour une durée de trois (3) ans conformément aux modalités décrites sur le site www.bloctel.gouv.fr.

1.5 Règlement intérieur : Lors de la visite du Zoo de La Boissière du Doré, le client s'engage à respecter le Règlement intérieur consultable à l'entrée du site. En cas de non-respect de ce règlement ou du Plan d'Evacuation, le personnel du zoo est autorisé à procéder à l'expulsion de tout contrevenant sans recours possible. Dans ce cas, les clients ne peuvent en aucun cas obtenir le remboursement des billets.

1.7 Réclamations : Tout incident survenu sur le Zoo de La Boissière du Doré et pouvant engager la responsabilité de l'entreprise devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services d'accueil du site le jour même. Toute autre réclamation doit être adressée dans les 15 jours suivant la visite par mail à l'adresse contact@zoo-boissiere.com ou par courrier à l'adresse suivante : Zoo La Boissière du Doré Lieu-dit La Châtaigneraie 44430 La Boissière du Doré.

1.8 Litige : En cas de litige et faute d'accord amiable, le tribunal compétent est le tribunal de Nantes.

1.9 Le tournage de films ou prises photographiques à usage privé sont libres. Le tournage de films ou photos à usage professionnels sont interdits sans l'accord préalable de la direction. Dans le cas de films ou prises photographiques par l'équipe du Zoo de La Boissière du Doré, un accord écrit sera demandé au participant et à l'accompagnateur pour la diffusion et l'utilisation des images.

RESERVATION ET COMMANDE

Sous réserve de nos disponibilités, tout type de réservation avec activité complémentaire (visite guidée, animations pédagogiques, prestation traiteur, location d'hébergement...), doit faire l'objet d'un contrat rempli et transmis au minimum 3 semaines avant la date de visite par courrier ou mail, avec les mentions manuscrites obligatoires suivantes : date, signature et tampon pour les établissements. Les horaires des visites et des activités choisies seront communiqués au préalable à titre indicatif, et confirmés le jour de la visite. Le zoo de la Boissière du Doré doit être informé par courrier ou par mail de toute modification de la réservation avant la date de prestation. Pour toute réservation sans activité complémentaire, le contrat doit être transmis au minimum 10 jours avant la date de visite, et peut être modifié par écrit avant la date de visite. Passé ce délai, la réservation ne pourra en aucun cas être reportée ou modifiée. Le non-respect de ces conditions entraînera la facturation de la prestation réservée.

En cas d'annulation, une trace écrite doit nous être communiquée au plus tard 7 jours avant la date de séminaire. Passés ce délai, 30 % du total du devis vous seras facturés sauf cas de force majeur.

3 - Conditions spécifiques de la vente en ligne

3.1 Archivage/Preuve

Le Zoo de La Boissière du Doré archivera les bons de commande et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code Civil. Les registres informatisés seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenues entre les parties.

3.2 Responsabilité

Le Zoo de La Boissière du Doré, dans le processus de vente en ligne, n'est tenu que par une obligation de moyens ; sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau internet tel que perte de données, intrusion, virus, service, ou autres problèmes involontaires.

3.3 Données à caractère personnel

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Ce droit peut être exercé en nous écrivant à l'adresse suivante en indiquant vos noms, prénom et adresse : Zoo de la Boissière du Doré – La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré.

4 - Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur fixe les conditions au sein de notre salle séminaire situées à l'extérieur du Zoo de La Boissière du Doré. Il s'adresse à l'ensemble des personnes présents.

4.1 Respect des consignes de sécurité

Il est formellement interdit de franchir les barrières et mains courantes de sécurité, de pénétrer dans les locaux et les enceintes de service, de grimper sur les barrières ou murets de sécurité.

Les panneaux d'interdiction, d'avertissement et d'informations doivent être scrupuleusement respectés. En cas d'accident, le Zoo de la Boissière du Doré ne pourra pas en être tenu responsable.

4.3 Prévention des incendies

Il est strictement interdit de faire des feux de tout type dans l'enceinte du parc zoologique (type feux de camp, barbecue, etc....). Un extincteur est à la disposition des hôtes sur le mur de la salle de séminaire. La salle de séminaire est non-fumeurs. Des cendriers sont mis à disposition sur le bar de la salle de séminaire.

4.4 Evacuation

En cas de nécessité ou sur recommandation du personnel du parc, l'évacuation de la zone d'hébergement s'effectue par le portail d'accès situé sur la route de Saint-Christophe-la-Couperie (D154).

4.5 Surveillance

Le parc décline toute responsabilité sur le vol ou la perte des effets personnels au sein de l'espace séminaire.

4.6 Visibilité des animaux

Selon la période de l'année, les animaux sortent entre 9h et 10h le matin puis rentrent entre 17h et 19h. Certaines espèces restent en extérieur en saison chaude (sauf en cas de conditions climatiques défavorables) : cob de Mrs Gray, damalisque à front blanc, grand koudou, autruche, watussi, oryx algazelle, rhinocéros. Les girafes sont rentrées chaque soir.

4.7 Respect des animaux

Pour la tranquillité des animaux, il est strictement interdit de crier, de frapper sur les installations, de leur lancer un objet ou de les nourrir.

4.8 Respect de l'environnement

Il est strictement interdit de jeter des déchets au sol, notamment les mégots de cigarettes. Des poubelles sont à votre disposition dans les lodges. Le tri sélectif doit être respecté.

4.9 Dégradation, détérioration du matériel et/ou vol

Il est strictement interdit de dégrader ou détériorer l'ensemble des installations du parc zoologique de la Boissière du Doré. Les hôtes sont tenus de respecter les massifs et les espaces verts, de ne pas arracher, couper ou casser les plantes et les arbres. Les hôtes sont invités à respecter la propreté générale du site.

4.10 Introduction de matériel et interdictions

Il est interdit d'introduire, de détenir ou de transporter sur le site toute substance ou matériel ou instrument dangereux ou illicite (armes, objets ou produits dangereux, drogues).

4.11 Règles de bonne conduite

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans l'espace séminaire et dans l'enceinte du parc. Les hôtes sont tenus d'adopter un comportement décent et de respecter les règles élémentaires de savoir vivre au sein du site d'hébergement, en particulier :

- de respecter et de veiller à la tranquillité des salariés et des personnes résident en Africa Lodges (niveau sonore de la musique, comportement général, tapage nocturne)
 - d'adopter une tenue vestimentaire descente en dehors de la zone
- Toute dérive de comportement (état d'ébriété, tapage nocturne) ne sera pas tolérée.

Toute infraction aux dispositions du présent règlement pourra entraîner l'expulsion du parc.